

Des lycéens simulent un procès au tribunal de Vesoul



Des élèves de première du Belin se sont mis dans la peau des magistrats, des prévenus et des victimes, le temps d'une fausse audience, pour mieux comprendre les rouages de la justice. La toute première initiative du genre dans le département. En 24 Heures Photo Dominique ROQUELET



Photo ER

■ Auprès de Stéphanie et « Les Petites Toques », les bambins ont appris à réaliser un dessert : une bûche de Noël au chocolat.

Noroy-le-Bourg L'association Animation Jeunesse prête à se battre

En 24 Heures

Football

Ligue 1 : Lyon retrouve le podium



L'habit ne fait pas le juge

Au tribunal de Vesoul, des lycéens ont endossé les rôles des protagonistes d'un procès, pour mieux saisir les rouages de la Justice. Une première.

« **J**e pense que cette expérience a changé leur regard sur la justice. » C'était l'espoir de Lucie Simon, agent au Conseil départemental de l'accès au droit de Haute-Saône. Pour la toute première fois, le CDAD a réalisé une simulation de procès, au palais de Justice de Vesoul, avec une classe de Première bac professionnel Technicien d'usage du lycée Belin. L'objectif : éclairer les lycéens sur les différents rouages de la justice.

Ainsi, vendredi matin, au palais de justice de Vesoul, les ados ont endossé, selon leurs envies, le rôle d'avocat, de juge, d'assesseur, de prévenu de victime, et même du perturbateur dans le public, dans le cadre de deux audiences correctionnelles. Les jeunes ont soigné les détails au point de sortir la robe noire, ou citer le Code pénal.

Seuls juges

« Nous avons choisi dans les archives du tribunal deux affaires que nous avons rendues anonymes, et qui étaient susceptibles de parler aux jeunes, avec dans les deux cas la problématique de l'alcool », raconte Lucie Simon.

L'une traitait d'un cas d'outrage et violence volontaire sur un agent de police, l'autre d'un accident de moto, dont le pilote, non titulaire du permis, était ivre. Mais aucune information n'a filtré sur les peines prononcées à l'époque. Le but : qu'ils restent seuls ju-



■ Les lycéens ont investi le palais de justice pour simuler les procès de deux affaires tirées des archives du tribunal, et ont rendu leur propre verdict.

Photo Dominique ROQUELET

ges. Et comme souvent, le jury populaire s'est montré bien moins clément que les professionnels.

« J'aurais donné plus »

Du haut de ses 16 ans, Didier Petrel a été surpris du décalage entre les deux verdicts. Dans l'affaire de l'outrage dans laquelle il jouait le prévenu, il a été condamné par ses camarades à quatre ans de prison. Sanction assortie d'un an avec sursis et obligation de soins. Le vrai juge avait pour sa part prononcé une peine de six mois de prison avec sursis et des travaux d'intérêt général. « J'aurais donné plus. » L'ado continue de penser « que la justice est parfois mal faite ».

Son collègue Stéphane Dardonot avait une opinion moins tranchée à l'issue de l'audience. Les explications rendues par le président du TGI, Jean-Paul Lassaue (lire par ailleurs), et son vice-président Patrick Baud, qui a eu à juger l'une des deux affaires à l'époque, ont nuancé le discours de l'ado.

De son propre aveu, ce dernier ne voyait de la Justice que la partie émergée de l'iceberg, à l'instar des comptes rendus d'affaires au grand retentissement médiatique.

Si l'ado considère « qu'on n'est pas tous égaux face à la justice », il a pris conscience de tous les enjeux qui pèsent sur une décision de justice. « Je pense que le contexte joue

beaucoup, comme l'attitude du prévenu le jour du procès. »

Ce qui est certain, c'est qu'à l'issue de cette expérience, et du long travail mené en amont avec le TGI et le CDAD, les jeunes ont découvert l'« univers » d'un tribunal, un lieu où l'on « entre rarement par hasard », pour reprendre les termes de Jean-Paul Lassaue.

Didier, lui, ne retiendra pas le décor quelque peu écrasant de la salle d'audience, ni même l'apparat qui marque une audience... « J'ai été plus marqué par la responsabilité du juge. Lorsqu'on le voit avec les assesseurs se retirer pour délibérer, on comprend tout ce que ça implique. »

Laurie MARSOT

Restrictions de budget...

► « La Justice fonctionne, mais difficilement. » Tel est, en substance, le message adressé par le président du TGI Jean-Paul Lassaue à l'issue de la simulation. « Le ministère de la Justice n'est pas épargné par les restrictions budgétaires. Plus de 400 postes de magistrat restent non pourvus (Ndlr : au niveau national). Ici, deux magistrats manquent, et en début d'année, la situation va encore se dégrader dans les effectifs de greffe, un corps en sous-effectif. Une bonne partie du budget affecté à la Justice est consacrée à l'amélioration des établissements pénitentiers. En France, notre parc immobilier est très ancien. Nous devrions être à une cellule par détenu, nous en sommes encore très loin. Ce cadre, fixé par des normes européennes, devait être respecté à partir de janvier 2015, mais ce délai va être à nouveau repoussé car la France ne peut s'y plier. Nous faisons des économies partout dans tous les domaines, mais il y a un moment où on ne pourra aller en deçà. Je suis très inquiet pour les années à venir. »

► Le président du TGI a terminé en rappelant que la Justice française n'était pas celle qui coûtait la plus chère aux contribuables. Selon un rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepe), la France se situe au 37e rang (sur 45) en matière de budget du ministère de la Justice. Le gouvernement français alloue 61 € par habitant, pour le service public de la Justice, contre 114 € en Allemagne ou 89 € en Belgique.

Animation jeunesse : des ateliers et des emplois menacés



■ Les animateurs unis pour garder leurs compétences.

Noroy-le-Bourg. L'association Animation Jeunesse a été créée en 1999 pour proposer des activités socioculturelles et sportives aux enfants, ados et adultes des 15 communes des « Grands Bois ». Sports collectifs, jeux d'oppositions, danses, zumba, accordéon, futsal, piscine, poterie, chorale et badminton... tous ces ateliers seraient sortis des compétences du « Triangle Vert » avec à la clé le licenciement des 15 animateurs.

La com'de com'ne conserverait que les ateliers péri et extrascolaire avec des restrictions.

Terminés le carnaval, les jeux intervillages, ou les échanges de plantes qui

créent du lien. « L'association, vectrice de développement local, ne peut accepter d'être mise à l'écart. Ses actions envers les habitants se veulent indispensables pour la dynamisation du secteur, dont les ateliers en sont le moteur. Sans action envers les plus faibles, l'association n'a plus lieu d'être », déclare la directrice, Catherine Daval.

Demain mardi 9 décembre à 20 h 30, à la salle polyvalente de Noroy-le-Bourg, les personnes concernées sont invitées à une réunion pour préparer l'action du samedi 13 décembre à Saulx, devant la mairie, siège de la com'de com'.

➤ Renseignements : www.animationjeunesse.fr

Faits divers

La voiture termine dans le champ, sur le toit

Augincourt. Tôt dimanche matin, une femme d'une

le champ en contrebas, sur le toit.